

---

## Éloge funèbre de M. de Mirabeau par M. Cerutti, en annexe de la séance du 4 avril 1791

Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, Joseph-Antoine-Joachim Cerutti

---

### Citer ce document / Cite this document :

Mirabeau Honoré-Gabriel Riquetti, comte de, Cerutti Joseph-Antoine-Joachim. Éloge funèbre de M. de Mirabeau par M. Cerutti, en annexe de la séance du 4 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. pp. 557-559;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_24\\_1\\_13221\\_t1\\_0557\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13221_t1_0557_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 13/05/2019

Celui, au contraire, qui n'a aucun parent, a le droit de tester dans l'étendue la plus illimitée.

Celui qui a des frères rapproche le plus de premier cas.

Celui qui n'a que des cousins au degré le plus éloigné approche le plus de l'autre.

Et comme il importe de resserrer tous les nœuds qui contribuent au bonheur des individus et aux succès des travaux utiles, le droit de tester, qui conduit à suppléer l'amitié au défaut de la famille, doit prendre plus d'étendue à mesure que le degré de parenté des héritiers s'éloigne.

C'est aux jurisconsultes à fixer, pour chaque cas particulier, les bornes qu'une loi sage doit prescrire.

Il nous suffit d'avoir indiqué les principes, les règles fondamentales dont la raison ne peut sur cette matière se dissimuler la convenance et l'équité, et d'avoir fait sentir que le droit de déshériter les enfants n'existe pas; que le droit de les partager très inégalement n'existe pas; que les lois qui ont tenté d'établir de tels droits sont injustes et qu'on peut arriver par la raison à reconnaître que chez un peuple suffisamment éclairé, il n'y aurait rien d'arbitraire, rien d'abandonné à la sagesse privée du pouvoir législatif dans les lois sur les successions; enfin qu'en cette occasion, comme en toute autre, il ne doit prononcer que ce que la nature ordonne et qu'elle présente aux lois de l'hérédité et à celles des testaments, comme à toutes les autres lois positives, une base solide dont l'origine est aussi céleste que celle de la justice même, sur laquelle toutes les lois doivent être assises.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTIE DE M. TRONCHET.

Séance du lundi 4 avril 1791, au soir (1).

L'Assemblée, convoquée par M. le Président pour assister en corps au convoi funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau, s'est réunie à 4 heures de l'après-midi, dans la salle ordinaire de ses séances.

Elle en est sortie à 4 heures et demie, précédée de ses huissiers, des gardes de la prévôté et d'un détachement de la garde nationale parisienne, son Président étant à sa tête. Elle s'est rendue dans une maison voisine de celle du défunt, rue de la Chaussée-d'Antin, maintenant rue de Mirabeau, où les exécuteurs testamentaires avaient annoncé qu'ils la recevraient.

Elle y est arrivée à 5 heures, et elle y a été effectivement reçue par MM. de La Marck et Frochot, chargés des dernières dispositions du défunt.

Quelque temps après, M. le curé de Saint-Eustache est venu présenter ses respects à M. le Président et prendre ses ordres pour la cérémonie.

Une difficulté s'est élevée relativement à l'honneur que réclamaient 4 commandants de bataillon de la garde nationale parisienne, de porter le poêle mortuaire. M. le Président a décidé que c'était à l'Assemblée nationale à faire remplir

cette fonction et il a nommé 4 de ses membres, qui ont porté le drap mortuaire.

A 6 heures le convoi funèbre est parti pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Eustache.

L'Assemblée nationale suivait immédiatement le corps du défunt, lequel était porté par 12 grenadiers de la garde parisienne.

Les administrateurs du département de Paris, la municipalité, une grande partie de la garde nationale, les ministres du roi, un détachement des invalides, les cent Suisses, un grand nombre de citoyens de tout âge et de tout sexe, formaient le convoi, que précédait et qu'environnait une musique lugubre.

Il s'est rendu, au travers d'un grand concours de peuple, à l'église Saint-Eustache, où il est arrivé à 8 heures.

Le corps a été placé, suivant l'usage, sous un dais, dans le chœur. Le Président a pris place dans le sanctuaire, au bas de l'autel, ayant à ses côtés les secrétaires de l'Assemblée; MM. les députés étaient dans le chœur et les autres assistants dans la nef.

L'acte mortuaire du défunt, inscrit sur le registre de la paroisse, a été signé par M. le Président et par les secrétaires.

Les prières ordinaires ayant été faites au bruit de la musique et des nombreuses décharges de la mousqueterie, un citoyen de la section de la Grange-Batelière, après en avoir obtenu la permission de M. le Président, a prononcé l'éloge funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau. L'Assemblée l'ayant vivement applaudi, il en a été demandé l'impression et l'insertion dans son procès-verbal (1).

Le convoi est sorti de l'église paroissiale de Saint-Eustache à 9 heures un quart et s'est rendu, dans le même ordre, à celle de Sainte-Geneviève, où il est arrivé à 11 heures et demie.

M. le Président a pris place dans le chœur, ainsi que les secrétaires, et s'est mis en marche un instant après, suivi de tous les membres de l'Assemblée, pour aller jeter de l'eau bénite sur le cercueil du défunt. L'acte de dépôt, inscrit sur les registres de l'église, a été signé par M. le Président et par MM. les secrétaires.

Le corps a été déposé dans le caveau, conformément au décret du même jour, et le convoi s'est séparé à minuit.

## ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU 4 AVRIL 1791, AU SOIR.

*Eloge funèbre de M. Riquetti de Mirabeau l'aîné, prononcé le 4 avril 1791, jour de ses funérailles, dans l'église de Saint-Eustache, par M. Cérutti, au nom de la section de la Grange-Batelière, devant l'Assemblée nationale.*

*In ipsam gloriam præceps agebatur.*  
(TACITE, Agric)

Choisi par les citoyens qui représentent ma section, pour être, au milieu de ce temple et à la face du peuple, l'organe solennel de la douleur publique, je viens, malgré la faiblesse de ma voix, jeter un cri de désolation sur le cercueil de l'homme célèbre que l'inexorable destinée a

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

(1) Voyez ci-dessous ce document, annexé à la présente séance.

frappé tout à coup et arraché des bras de la France.

Le voilà descendu pour jamais dans l'ombre éternelle, celui qui tant de fois monta et triompha dans la tribune législative! Le voilà étendu au milieu du sanctuaire, celui qui, debout pour la Patrie, en était la plus haute colonne! Le voilà, ce soutien, ce conducteur d'un peuple libre, le voilà parvenu au terme de ses jours avant d'être arrivé au terme de sa carrière!

Quelle pompe funèbre peut consoler nos regards et satisfaire ses mânes? L'image de ses travaux. Forcé par le temps de m'enfermer dans un étroit espace, je réduis un vaste éloge à deux tableaux rapides. Je peindrai en peu de mots ce que Mirabeau fit en deux ans, ce qu'il osa pour nous rendre libres, ce qu'il osa pour nous rendre équitables, ou, ce qui est la même chose, son génie révolutionnaire et son génie constitutionnel. Loin de moi toute imposture panégyriste; loin de moi toute ostentation oratoire. Je n'oublierai point que je suis entre les deux écueils de la vanité humaine : l'autel et le tombeau.

Machiavel, cet observateur des siècles, ce précepteur des despotes, attribue le peu de succès de la plupart des insurrections nationales à deux causes : tantôt, dit-il, les grandes circonstances ont manqué aux grands hommes, et tantôt les grands hommes manquèrent aux grandes circonstances. Il oublia une troisième cause : c'est que la plupart des nations insurgentes n'étaient pas mûres pour une révolution, ou que, disposées à rompre leurs fers, elles tenaient encore aux préjugés auxquels ces fers étaient suspendus. Le courage secouait la chaîne, l'erreur la gardait, et l'esclavage des esprits perpétuait la tyrannie des gouvernements.

Trois siècles d'abus criants, deux siècles de clartés progressives, un siècle de préludes réformateurs, l'expérience et le génie avaient retrempe le caractère français, et l'avaient, pour ainsi dire, aimé d'une énergie surnaturelle. Montesquieu, Voltaire, Mably, Rousseau, Fénelon, et l'école savante de l'*Encyclopédie*, et l'école somptuaire des économistes, et les instructions lumineuses du sage Necker (je dois le compter parmi nos oracles, dût en frémir, dût en rougir l'ombre que je célèbre), tous ces grands hommes, dis-je, avaient enseigné, préparé, acheminé la nation. Mirabeau, jeune encore, voulut, pour atteindre à leur sphère, s'élaner au delà des bornes qu'ils n'avaient osé franchir, et il s'écria : « Ce qu'ils ont proposé de grand, je vais l'entreprendre; ce qu'ils ont traité d'impossible, je vais l'exécuter : je devancerai mes précurseurs; mon intrépidité servira d'instrument à leur génie. Ils ont créé la lumière : je vais créer le mouvement. »

Lorsque le cours des événements eut amené, à travers tant de vicissitudes, l'instant favorable, l'instant d'exécution; lorsque la France, redressée plutôt qu'abattue par la plus violente des tempêtes, considérant le vaisseau antique de l'État à moitié détruit et à moitié immobile, eût forcé le pilote à rouvrir le grand chantier de sa reconstruction, Mirabeau (j'ai employé religieusement l'image favorite dont il se servait), Mirabeau se montra sur le rivage, Mirabeau s'élança sur la nef, Mirabeau s'enflamma d'un zèle dévorant, Mirabeau encouragea l'élite de ses collaborateurs; il suscita, multiplia, accéléra le mouvement populaire, et alors on vit ce que peut un homme de génie aidé d'une nation, ce que peut une nation aidée d'un homme de génie.

Et qui arma le peuple français contre ses tyrans?

Lui par ses conseils. Et qui désarma les légions menaçantes de l'aristocratie? Lui par son éloquence. Et qui ferma l'abîme ouvert, l'abîme immense de la banqueroute? Lui par ses calculs. Et qui étouffa dans les airs le fantôme agrandi et imposant de la superstition? Lui par sa philosophie. Et qui enfin, après avoir conduit la nation au sommet de l'indépendance, a essayé de la retenir sur le penchant de l'anarchie? Lui par son audace et sa vigueur.

Ce dernier effort ne fut pas le moindre miracle de sa vie publique. Je ne chercherai point ici à dévoiler les ressorts. Je me borne à crayonner les résultats, et je crois être juste en disant : si le génie révolutionnaire de Mirabeau a servi la France, son génie constitutionnel l'a sauvée.

Sauvé la France! Et de quels périls? Des fausses terreurs, des motions aveugles, des écarts ruineux, des pièges adroits, des lueurs précipitantes et des mouvements rétrogrades.

Sauvé la France! Et de quels ennemis? Des ennemis les plus dangereux, parce qu'ils sont des amis imprudents : d'un peuple bien intentionné, mais peu mesuré dans sa marche; d'un parti vraiment patriote, mais qui outrepassa la limite ou finit le bien; des sages eux-mêmes, embarrassés ou fatigués dans le labyrinthe des incertitudes, et à qui il restituait ou le discernement ou l'énergie.

Sauvé la France! Et par quels secrets? En resserrant l'alliance du peuple avec le monarque; en infusant l'âme de la République dans les sens et les organes de la monarchie; en appuyant sans cesse l'équilibre des pouvoirs et le règne des lois; en immolant, pour ainsi dire, les tyrans sur les ruines de la Bastille et les factieux dans le temple de la Constitution.

Architecte du Temple, il en était devenu le gardien. Du haut de la tribune, du gouvernail de l'administration, il avait juré d'épier et de combattre tous les perturbateurs. En même temps il s'occupait à consommer l'ouvrage législatif. Chaque pierre, posée de sa main, consolidait l'édifice. Son pénétrant coup d'œil et sa robuste adresse discernaient les places défectueuses, soulevaient les masses pesantes, polissaient les métaux informes, marquaient les proportions délicates, cimentaient les liaisons essentielles et ne négligeaient pas même les moindres linéaments et les plus légers contours, persuadé que, en fait de constitution, toute difformité est un vice et toute irrégularité une ruine.

À la puissance de l'action, il joignit la magie de la parole. Véhément et enchanteur, il faisait reparaître avec force le point disparu de la question et sortir avec éclat le point invisible du problème. La conséquence éloignée était rapprochée et aperçue. Le nœud secret était découvert et saisi. Les raisonnements pressés autour des objections n'en laissaient échapper ni subsister aucune. La raison décisive était la figure dominante de ses tableaux. Un coloris quelquefois rembruni, une expression quelquefois illusionnaire ou démesurée, servait à subjuguier la prévention ou à réveiller la léthargie. Il tuait ou ressuscitait à son gré les passions. Il s'adressait à elles pour obtenir ou leur suffrage ou leur silence. Le principe commandait à l'orateur et l'orateur commandait à l'Assemblée. Un mot heureux, un coup de lumière faisait, pour ainsi dire, révolution dans les pensées. Il semblait tenir dans sa main tantôt le prisme de Newton, tantôt la tête de Méduse.

Tant de travaux ont consumé l'infatigable

artiste de la Révolution, et la tombe dévore celui qui dévora le despotisme! Frappé à mort presque subitement, sous le poids d'une maladie affreuse, il a vu se dissoudre et s'écrouler son existence, d'un regard aussi ferme qu'il avait vu tomber le gouvernement. Ses dernières pensées ont été des considérations publiques et un bienfait national. Les mouvements d'un peuple alarmé qui entourait sa maison et consacrait d'avance sa mémoire calmaient ses souffrances et agrandissaient encore ses esprits agonisants. Nulle idée pusillanime n'a dégradé son âme au bord de l'éternité; et deux majestueuses images remplissaient sa vaste imagination, la postérité et l'Assemblée nationale. Il a désiré encore être entendu de la dernière, après qu'il ne serait plus. Il lui a légué le dernier trésor de ses méditations.

Le pontife patriote et ami, qui a recueilli son âme expirante et ses restes législatifs, a porté, au milieu des législateurs, le tribut sacré, l'offrande funéraire du génie. L'admiration et la douleur ont écouté en silence et applaudi en gémissant. Le trône s'est ému en apprenant la chute de son rempart. Accourant au bruit de cette catastrophe imprévue, le peuple consterné se montrait, tantôt immobile de désespoir, tantôt tumultueux de désolation. Chaque front semblait empreint de l'image du passé. Chaque regard paraissait noirci du spectacle de l'avenir; et la France, en perdant cet appui, chancelait en quelque sorte sur sa base.

Citoyens français! rassurez-vous. Quoique non complet encore, l'œuvre nationale est indestructible. L'esprit public, grâce à nos législateurs, grâce à nos philosophes, grâce à celui qui fut et l'un et l'autre, l'esprit public a jeté dans les têtes de si fortes racines, qu'il a besoin d'être cultivé, mais qu'il n'a plus besoin d'être soutenu. L'arbre vivifiant couvre la France. Son immensité fait sa stabilité. Les talents qui l'entourent peuvent périr: ce sont des ornements, ce sont des branches productives qu'il perd; mais sa tige est immortelle, et sa sève, inépuisable.

Le rameau le plus fécond de cet arbre est rompu! Mirabeau a succombé! Approchez de son cercueil, jeunes élèves de la nation! Les soldats aiguisaient leur fer sur la pierre qui enferme le vainqueur de Fontenoy; des patriotes viendront exalter leur esprit auprès du mausolée où sera placé le vainqueur du despotisme. Brutus et Cassius furent nommés les derniers Romains: Mirabeau sera nommé le premier Français. Hélas! vous ne l'entendrez plus tonner dans la tribune; mais il tonne encore dans ses ouvrages. Ses lèvres sont glacées; mais que de pages brûlantes dans ses écrits! Son cœur est inanimé; mais il respire dans nos lois. L'aristocratie, peut-être, ou l'anarchie, insultent dans leur pensée un cadavre impuissant; mais son nom sera plus formidable pour elles que ne l'eût été, peut-être, le reste de sa vie.

Enfin, il est réduit au néant du cercueil; mais ce cercueil, agrandi par l'enthousiasme, sera visité par les peuples, et il sera doué, par son apothéose, d'une puissance miraculeuse. Tout esclave tremblant qui en approchera recouvrera soudain la force de briser ses fers.

Braves citoyens, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, pardonnez au style abattu d'un écrit sorti avec tant de précipitation de ma plume troublée. Et toi, que je célèbre sans art et sans affectation, si ma voix pénètre au sein des morts, compte parmi les singularités de ta vie, et cet hommage que tu n'attendais pas de moi, et celui de ta sec-

tion, qui a disputé tes cendres aux 47 rivales de son admiration.

Ces guerriers en deuil t'ont possédé au milieu d'eux un moment. Ils accompagnent ta dépouille à sa demeure éternelle. Ils viennent avec une religieuse confiance te recommander aux prières de ces pontifes, médiateurs de l'Etre suprême. Te voilà devant lui! Te voilà rejoint aux principes de l'univers! Les pages de notre Constitution, faites de ta main, toucheront en ta faveur le père des mortels. Ah! combien tu dois dédaigner en ce moment ces vanités humaines que tu avais la faiblesse humaine de rechercher! Combien tu dois gémir ne n'avoir pas séparé tant d'actions magnanimes de quelques actions moins pures!...

Mais je ne suis chargé dans ce jour de deuil que de montrer la plus noble partie de toi-même. Que le voile de l'oubli, plus épais et plus sombre que le voile de la mort, couvre les égarements ou les lacunes de ta gloire! Ombre fameuse! repose en paix dans le sein de la Renommée! Entretiens ton immortalité d'une pensée, qui seule vaut un siècle de bonheur.

Un législateur romain disait en mourant: « J'avais trouvé Rome construite en boue et en argile, je la laisse bâtie en marbre et en métal. » En expirant, tu as pu dire: « J'avais trouvé la France chargée de bastilles, de parlements, de satellites, de préjugés, de chaînes; je la laisse avec une législature tutélaire, une armée patriote, des tribunaux réglés, des temples refaits, un trône raffermi et immuable, une Constitution régénérante et incorruptible. »

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. DE JESSÉ, EX-PRÉSIDENT.

*Séance du mardi 5 avril 1791, au matin (1).*

La séance est ouverte à midi.

Un membre du comité de vérification propose d'accorder un congé pour raison de santé à M. Hernoux, député de la Côte-d'Or. (Ce congé est adopté.)

M. **Boissy-d'Anglas**, secrétaire, fait lecture des procès-verbaux des séances de samedi au soir et d'hier, qui sont adoptés.

M. **Le Pelletier Saint-Fargeau**. Messieurs, vous avez rendu hier un décret concernant les honneurs qui doivent être décernés aux grands hommes; je vous proposerai, Messieurs, de joindre à ce décret une idée qui me paraît y ajouter quelque grandeur. Voici les mots que je désirerais joindre au décret :

« Cet honneur pourra être pareillement décerné à la mémoire d'un roi après la fin du règne de son successeur. »

Plusieurs membres appuient la motion.

Plusieurs membres : A l'ordre du jour!

M. **Goupil-Préfeln**. J'appuie la motion; c'est

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.